

- ▷ Locations saisonnières
- ▷ Transactions immobilières
- ▷ Séjours Touristiques

BAREME HONORAIRES ET FRAIS DIVERS

Régie d'immeubles à l'année

13 % t.t.c. honoraires de gestion sur loyers

Régie d'immeubles en location saisonnière

20 % t.t.c. honoraires de gestion.
15 % t.t.c. frais de recherche des locataires,
rémunération des agences de voyages
et autres prescripteurs.
5 % t.t.c. frais de contrôle et d'état des lieux

Vente d'immeubles selon catégorie TTC à la charge de l'acquéreur

Studios	4 000 € t.t.c.
Studios-cabine	4 500 € t.t.c.
2 Pièces	5 000 € t.t.c.
2 Pièces-cabine	5 500 € t.t.c.
3 Pièces	6 000 € t.t.c.